



RAPPORT DE GESTION 2020

GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.



A Paris, le 29 avril 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets BDO Paris Audit & Advisory et FIDAG, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION.....	5
1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020 ET PERSPECTIVES.....	5
1.1 Activité.....	5
1.2 Faits marquants.....	6
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés.....	8
1.4 Exposition aux risques.....	8
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats.....	9
1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.....	13
1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement.....	13
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	13
1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2020.....	14
2. PERIMETRE DU GROUPE.....	16
2.1 Sociétés du Groupe.....	16
2.2 Acquisitions et cessions de participations.....	16
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	16
3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.....	16
3.2 Proposition d'affectation du résultat.....	19
3.3 Dépenses non déductibles.....	19
3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement.....	19
3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	19
4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et ORNANE.....	20
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES.....	21
6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.....	21
6.1 Répartition du capital.....	21





6.2	Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis.....	22
6.3	Cours de bourse.....	22
6.4	Succursales existantes.....	23
7.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	23
7.1	Protection de l'environnement.....	23
7.2	Programmes sociaux	23
8.	INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES.....	24
	PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
1.	CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2 ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE ...	25
1.1	Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.....	25
1.2	Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice	27
1.3	Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice	29
1.4	Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice ...	29
2.	GOUVERNANCE	30
2.1	Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	31
2.2	Renseignements personnels relatif au Directeur général.....	33
2.3	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos.....	33
2.4	Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration.....	37
2.5	Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	39
2.6	Délégation d'augmentation du capital	40
	ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	41
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	42
	ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	43





PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. Après sa fusion avec Harmelia, AgroGeneration se classe aujourd'hui parmi les plus grandes entreprises agricoles d'Ukraine. L'activité principale de la Société est la culture de céréales et de produits oléagineux. Elle exploite près de 60 000 hectares de terres agricoles de grande qualité dans l'est de l'Ukraine.

Admise sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la Société est contrôlée par SBF IV : le fonds d'investissement, géré par SigmaBleyzer Investment Group, qui a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur du private equity en Europe de l'Est.

Fin 2020, AgroGeneration emploie environ 800 personnes, dont environ 200 travailleurs saisonniers. Le Groupe a une capacité de production allant jusqu'à 200 000 tonnes par an en moyenne et plus de 140 000 tonnes de stockage.

Autour de la location à long terme de terres, le Groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration commercialise la production directement sur le marché ukrainien et exporte vers des acheteurs de premier plan.

En 2020, le groupe a déployé son activité dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 6 fermes, un centre opérationnel à Kharkiv et un bureau central à Kyiv.

En octobre 2020, le siège social de la Société à Paris a été transféré du 3, rue de la Pompe, 75116 Paris au 19, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

1.2 Faits marquants

1.2.1 Situation géopolitique et économique en Ukraine

En 2020, le gouvernement ukrainien a poursuivi son programme complet de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, les finances publiques et la gouvernance, et à améliorer le climat d'investissement. Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un



programme de réformes, avec une dette publique en baisse, une inflation en recul et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de verrouillage associées ont entraîné un fort ralentissement économique.

La baisse du PIB nominal et les mesures de relance budgétaire liées à Covid-19 ont creusé le déficit budgétaire, qui a atteint -5,6 % du PIB en 2020 (contre -1,8 % en 2019) et devrait s'élever à -3,8 % du PIB en 2021 et à -3 % du PIB en 2022 (selon le FMI). La dette publique a augmenté de manière significative, passant de 50,1 % du PIB en 2019 à 65,7 % du PIB en 2020, et devrait rester élevée en 2021 (64,3 % du PIB) et en 2022 (61,8 % du PIB) (FMI). Au cours de l'année 2020, la hryvnya a perdu -16% par rapport à l'USD, mais l'inflation a diminué à 3,2% en 2020 (contre 7,9% en 2019) en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. L'inflation devrait à nouveau augmenter pour atteindre 6 % en 2021 et 5,7 % en 2022. Par conséquent, après s'être contractée de 4,6 % en 2020, l'économie ukrainienne devrait retrouver une croissance du PIB d'environ 4 % à moyen terme, selon les prévisions de la NBU (National Bank of Ukraine).

En 2020, l'Ukraine a commencé à adopter une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada (équivalent du Parlement en Ukraine) a approuvé la nouvelle loi relative à la vente de terres agricoles et à l'ouverture du marché foncier. La réforme prévoit que le moratoire sur la vente des terres sera supprimé à partir du second semestre 2021 (un moratoire sur la vente des terres agricoles en Ukraine est en vigueur depuis 2001 et concernait près de 70 % du territoire et 16 % de la population ukrainienne, qui ne pouvaient pas disposer librement de leurs parcelles agricoles). L'ouverture du marché foncier est prévue pour le 1er juillet 2021. En vertu de la nouvelle loi, la vente de terres au cours des deux premières années suivant le début de la réforme agraire est limitée à 100 ha, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1er janvier 2024. Ce n'est qu'après le 1^{er} janvier 2024 que les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres d'une superficie maximale de 10 000 ha. L'interdiction de vendre des terres agricoles d'État et municipales reste en vigueur. L'admission des étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante ait été prise par référendum national. La nouvelle réforme du marché foncier devrait stimuler la croissance économique à hauteur de 3 % par an et augmenter considérablement la valeur de l'économie.

Les terres agricoles exploitées par AgroGeneration se trouvent en dehors de la zone de conflit. Le processus de récolte, de stockage et de vente n'a pas été impacté dans l'oblast de Kharkiv, où le risque d'escalade du conflit militaire est très limité. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv était de 49,3 millions d'euros. Les semis du Groupe



en 2020 dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 56k ha.

1.2.2 Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) est apparue à Wuhan, en Chine, et s'est depuis propagée à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie. En outre, l'Ukraine a déclaré l'état d'urgence le 25 mars 2020. Actuellement, l'Ukraine est soumise à une quarantaine adaptative jusqu'au 30 avril 2021, ce qui signifie que la plupart des restrictions ont été levées, mais que dans les zones où le taux d'infection est élevé, toutes les restrictions de quarantaine doivent être maintenues. L'Ukraine reste parmi les pays d'Europe les plus sévèrement touchés par la pandémie de COVID-19 en termes de santé. Fin 2020, l'Ukraine a adopté une feuille de route nationale pour la vaccination contre le COVID-19, et une campagne de vaccination a débuté en février 2021. Les vaccinations sont en cours et l'Ukraine s'efforce d'assurer un approvisionnement suffisant en vaccins pour couvrir les besoins du pays.

Il est prévu que les impacts de la pandémie se poursuivent pendant un certain temps. Il n'y a pas eu d'impact négatif immédiat sur les opérations d'AgroGeneration, mais cela pourrait changer en fonction de l'impact futur du virus.

L'entreprise observe actuellement les meilleures pratiques dans ses opérations, notamment en respectant la distance sociale, en assurant un assainissement adéquat, etc. Les employés de l'entreprise travaillent à domicile autant que possible. Les déplacements ont été pratiquement éliminés afin que les employés puissent respecter les ordres de rester sur place et les quarantaines, et que ceux qui travaillent sur le terrain respectent toutes les normes sanitaires pendant la crise.

Les impacts potentiels futurs peuvent inclure des perturbations ou des restrictions sur la capacité de nos employés à travailler, en particulier lorsqu'il s'agit de collecter les récoltes dans les champs, les problèmes logistiques de transport des récoltes vers les silos puis vers les ports/points d'exportation, la capacité à recevoir des intrants clés, et les perturbations potentielles imposées par les organes directeurs pour contenir le virus ou protéger leurs citoyens. Bien qu'il n'y ait pas eu d'impact matériel sur ces opérations jusqu'à présent, cela pourrait changer au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie.

La pandémie de Covid-19 pourrait également avoir des répercussions futures sur les états financiers. Si la situation devait s'aggraver, l'entreprise pourrait potentiellement constater un impact sur les revenus futurs, les coûts des intrants, le calendrier des intrants (et donc une modification des



rendements), la baisse des prix mondiaux des cultures et les coûts de stockage. Ces facteurs, ainsi que d'autres, pourraient influencer les flux de trésorerie de l'entreprise et son bilan. Une épidémie prolongée pourrait mettre à mal le financement de l'entreprise actuellement en place. À ce jour, il n'y a pas eu de changement dans la position de rentabilité de la société et la direction ne voit pas de changement matériel immédiat dans les opérations commerciales de la société.

Malgré l'épidémie, l'entreprise continue de respecter toutes ses obligations. La direction continuera de surveiller de près la situation et d'évaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires à mesure que la situation évolue.

1.2.3 Conditions climatiques de la campagne agricole 2019-20

L'année 2020 a été une quatrième année difficile pour AgroGeneration en raison des difficultés climatiques.

Les conditions climatiques défavorables ont eu un impact négatif sur le rendement en tournesol du Groupe par rapport à l'année précédente. Au total pour cette récolte 2020, le Groupe a récolté plus de 51 000 tonnes de tournesol avec un rendement moyen de 1,8 tonne/ha (vs 2,0 tonnes/ha en 2019). En raison d'une récolte de tournesol plus faible que prévu en Ukraine, les prix du marché ont affiché une tendance à la hausse, ce qui, combiné à des prix de marché orientés à la hausse et à de bonnes prévisions de ventes de blé, a compensé la réduction des volumes de production.

1.2.4 Litige avec EHGO (ORNANE)

AgroGeneration a signé un accord de financement avec le Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée le 6 juin 2018 pour l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORNANE) pour une valeur nominale maximale de 20 M€.

Des tirages d'un montant total de 4 M€ ont été effectués dans le cadre de cet accord avant que le programme ne soit suspendu par la Société en novembre 2018.

En février 2019, sans signification préalable d'une mise en demeure, European High Growth Opportunities a envoyé un courriel de notification de défaut au titre de l'accord d'émission demandant la résiliation de l'accord et le remboursement, en espèces, de toutes les ORNANE émises et non converties, pour un montant total de 1,9 M€.

AgroGeneration a considéré que cette demande était totalement injustifiée. European High Growth Opportunities allègue que les dispositions contractuelles du contrat d'émission de l'ORNANE n'ont pas été respectées. AgroGeneration conteste fermement le défaut allégué et considère qu'elle a agi dans son droit.



En conséquence, AgroGeneration a décidé de contester la demande de remboursement anticipé des ORNANE en numéraire devant le Tribunal de Commerce de Paris. En réponse, European High Growth Opportunities a décidé de poursuivre AgroGeneration afin d'obtenir le paiement de la prétendue dette.

Les affaires ont été renvoyées plusieurs fois en 2020 et sont toujours en cours. Aucun jugement n'a été prononcé à la date de publication de ces états financiers. Les risques liés sont couverts par une provision comptabilisée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 (voir la Note 20 des états financiers consolidés au 31 décembre 2020) sur la base d'un scénario de risque pondéré.

1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés

1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés sont :

- production approximative de 169 150 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2020 ;
- un chiffre d'affaires de 39,1 M€ ;
- un résultat net de 2,6 M€ compte tenu d'un résultat opérationnel de 11,2 M€ et d'une perte financière de 9,2 M€ ;
- des fonds propres de 34,7 M€;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie disponible de 4,6 M€ (0,3 M€ de dépôts), de 25,1 M€ (incl. IFRS 16).

1.4 Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration S.A. sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;

- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence d'une politique de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

Indicateurs financiers

(en M€)	2019 Publié	2020 Publié
Chiffre d'affaires	30 591	39 146
Écart de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis	(1 986) ⁽¹⁾	10 044 ⁽¹⁾
Coût des ventes	(30 567)	(32 722)
Marge Brute	(1 962)	16 468
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(8 962) ⁽¹⁾	(4 876) ⁽¹⁾
Autres produits et charges	(8 942)	(370)
Résultat opérationnel	(19 866)	11 222
Résultat financier ⁽²⁾	2 054	(9 174)
Impôt	450	600
Résultat net avant résultat des activités cédées	(17 362)	2 648
Résultat des activités cédées	(10 288)	-
Résultat net	(27 650)	2 648

(en M€)	2019 Publié	2020 Publié
EBITDA ⁽²⁾	(1 184)	19 558
Capitaux propres	27 898	34 711
Dettes nettes ⁽³⁾	35 628	25 053
Dettes nettes hors IFRS16	16 697	10 969

(1) En 2020, le reclassement de certains postes des frais généraux et administratifs (liés aux exploitations et aux frais de production par nature) en coûts de production a été effectué. Le montant total des charges reclassées s'est élevé à environ 1,4 million d'euros en 2019 et à environ 1,2 million d'euros en 2020. En conséquence, un retraitement a été appliqué au montant de la variation de la juste valeur de BA et FG et des frais commerciaux, généraux et administratifs du Groupe. Au 31 décembre 2019, il faut lire la variation de la juste valeur de BA et FG comme étant de (1 986) K€ contre (610) K€ précédemment indiqués, et les frais de vente, généraux et administratifs comme étant de (8 962) K€ contre (10 338) K€ précédemment indiqués. Pour 2020, les éléments du compte de résultat retraité décrits ci-dessus représentent un montant comparable de 1 188 K€. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 5 des états financiers consolidés au 31 décembre



2020.

- (2) EBITDA = bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement, provision, gain ou perte net sur la cession d'immobilisations et dépréciation d'actifs non courants et part supplémentaire non contractuelle des engagements de location.
- (3) Total des emprunts moins la trésorerie disponible et les dépôts à terme donnés en garantie du remboursement de la dette bancaire et de la dette supplémentaire liée à la partie non contractuelle supplémentaire des engagements de location.

1.5.2 Production et chiffre d'affaires

En 2020, AgroGeneration a produit environ 169 150 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 170 600 tonnes en 2019) sur une surface cultivée d'environ 56 000 ha. La légère diminution du volume total produit par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'adoption, en 2020, d'un nouveau mélange de cultures mettant principalement l'accent sur le blé et le tournesol et sur des surfaces mineures consacrées à d'autres cultures. La majeure partie des autres cultures (maïs, soja, pois, pois chiche) a été remplacée par des semis de tournesol en 2020.

Dans le même temps, la récolte de blé 2020 a été un succès pour AgroGeneration avec plus de 114 000 tonnes produites en poids net, avec un rendement moyen de 4,4 tonnes/ha, dépassant de 10 % le résultat de l'année dernière et de plus de 18 % le rendement moyen ukrainien. Le temps sec de l'été a favorisé la bonne qualité du blé produit.

Les conditions météorologiques sèches, qui ont duré du milieu de l'été jusqu'à l'automne avec de rares pluies occasionnelles, ont en revanche affecté négativement le rendement du tournesol du Groupe par rapport à l'année précédente. Au total, le Groupe a récolté plus de 51K tonnes de tournesol en 2020 avec un rendement net moyen de 1,8 tonne/ha (contre 2,0 tonnes/ha en 2019).

Comparaison des rendements bruts (statistiques décembre 2020) :

Cultures	AGG contre Ukraine
Blé	+18,4%
Tournesol	-4,9%

AgroGeneration a enregistré un chiffre d'affaires 2020 de 39,1 M€, en hausse de 8,5 M€ par rapport aux 30,6 M€ de 2019, résultant principalement de la vente de 175,7K tonnes (+14,8k tonnes par rapport à 2019) de cultures issues des stocks 2019 et de la récolte 2020 vendues à des prix en nette amélioration. Les ventes se décomposent comme suit :

- 29,1 M€ correspondent au produit de la vente approximative de 131 300 tonnes produites en 2020, soit une augmentation de 14 800 tonnes par rapport à 2019 principalement due



à l'augmentation des ventes de blé d'hiver. La différence entre le tonnage produit et vendu d'environ 37 800 tonnes correspond à la production stockée par la Société pour ses propres besoins (semences) et aux inventaires (tournesol principalement) qui seront vendus en 2021 ;

- 9,2 M€ provenant de la vente des stocks de 2019 (44 310 tonnes) ;
- 0,8 M€ provenant d'autres produits et services (stockage, séchage).

La part des exportations dans le chiffre d'affaires de la société (y compris les ventes de stocks de la production de l'année précédente) a diminué à 33% (contre 60% en 2019). Une telle baisse a été attribuée à la conjoncture favorable des prix des cultures locales et donc à la décision de la direction du groupe de se concentrer sur le marché local (ukrainien). En excluant les cultures non éligibles à l'exportation (tournesol), la proportion serait de 43%.

1.5.3 Résultats de l'exercice

Le résultat brut d'exploitation s'est considérablement amélioré, passant d'une perte de (2,0) M€ en 2019 à un bénéfice de 16,5 M€ en 2020, soit une croissance de 18,5 M€. Cette augmentation peut être ventilée comme suit :

- 7,0 M€ liés à l'effet d'une augmentation des prix du blé (+12 %/tonne d'une année sur l'autre) et du tournesol (+39 %/tonne d'une année sur l'autre) suivant les tendances du marché mondial ;
- 7,1 M€ de variation de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis entre les deux fins d'exercice représentant un effet combiné de l'augmentation des prix et de l'optimisation des coûts ainsi que de la révision du mix de cultures vers des cultures à plus forte marge en 2020 par rapport à 2019 ;
- 3,1 M€ liés à la baisse du coût de production des cultures vendues, résultant d'une utilisation optimisée des engrais et des produits phytosanitaires, ainsi que de semences moins chères (pour le blé -17 %/ha d'une année sur l'autre , pour le tournesol -13 %/ha d'une année sur l'autre) ;
- 1,3 M€ d'effet de change et de résultat des autres activités.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont considérablement diminué de 47,5 %, soit de 4,1 M€, passant de 9,0 M€ en 2019 à 4,9 M€ en 2020, principalement attribués aux éléments



suivants :

- 1,9 M€ de réduction des frais administratifs associés aux initiatives de réduction des coûts menées au cours de l'année 2020, en particulier l'optimisation de la structure des effectifs et des frais de loyer du siège social, les frais d'audit, juridiques et de cotation, ainsi que la réduction des frais de gestion ;
- 1,4 M€ de réduction des frais de vente, principalement en raison d'une baisse des volumes d'exportation et d'une diminution des tarifs de transport ;
- 0,8 M€ attribués à des coûts non récurrents de 2019 liés à la cession d'une ferme.

En raison à la fois de la bonne performance de production soutenue par l'augmentation des prix des cultures de base et de la réduction significative des frais commerciaux et administratifs décrits ci-dessus, l'EBITDA a atteint un niveau remarquable de 19,5 M€ contre (1,2) M€ en 2019.

Les autres charges nettes de (0,4) M€ en 2020 se réfèrent principalement à la dépréciation des immobilisations lors de la réévaluation au 31 décembre 2020. Le montant de comparaison pour 2019 était à un niveau exceptionnel de 8,9 M€ , ce qui est principalement attribuable à la dépréciation du goodwill de (7,7) M€ (effet non monétaire), causée par la diminution des économies d'échelle pour le nouveau périmètre des opérations du Groupe et (1,4) M€ de résultat net sur la cession d'actifs immobilisés survenu en 2019.

Par conséquent, le résultat opérationnel a atteint 11,2 M€ contre (19,9) M€ en 2019, soit une augmentation de 31,2 M€.

Les charges financières nettes s'élèvent à (9,2) M€ contre un produit financier net de 2,0 M€ en 2019. La baisse de 11,2 M€ est principalement attribuée aux variations des pertes nettes de change (approximativement 13,1 M€ d'effet négatif) induites par la dépréciation significative de la hryvnia ukrainienne en 2020. Malgré cela, hors effet de change, le Groupe a considérablement réduit ses charges financières (d'environ 1,9 M€ par rapport à 2019) grâce à une réduction significative de la charge de la dette.

Au total, le Groupe a réalisé un bénéfice net s'élevant à 2,6 M€ contre une perte nette de (17,4) M€ en 2019.



1.5.4 Structure financière

Au cours de l'exercice, les fonds propres sont passés de 27,9 M€ à 34,7 M€. Cette amélioration, malgré des écarts de conversion de (4,2) M€, est due à un bénéfice net de 2,6 M€ et à la réévaluation d'actifs (évalués par un expert indépendant) pour 8,4 M€.

Le flux de trésorerie net d'exploitation s'est élevé à 13,8 M€. Ce flux de trésorerie a permis à la société de couvrir les dépenses d'investissement, le remboursement des emprunts et les intérêts payés au cours de l'année. À la fin de l'année, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 4,6 M€.

Le Groupe a substantiellement diminué le montant de sa dette nette : de 35,6 M€ à fin 2019 à 25,1 M€ à la fin de 2020. Hors IFRS 16, la dette nette s'élève à 11,0 M€ à fin 2020 contre 16,7 M€ en 2019 (-34% d'une année sur l'autre). Le ratio d'endettement net s'est amélioré pour atteindre 32% des fonds propres.

AgroGeneration bénéficie désormais d'une structure financière équilibrée et solide et la direction prévoit de continuer à réduire progressivement sa dette afin de réduire davantage les charges d'intérêts.

1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

En 2020, après avoir réalisé en 2019 le désinvestissement d'un certain nombre de fermes de production situées dans le centre et l'ouest de l'Ukraine, la direction d'AgroGeneration s'est concentrée sur des mesures visant à récupérer et à optimiser les performances opérationnelles et financières de la Société. Le choix des cultures de l'année 2020 a été revu en faveur de cultures moins coûteuses, ce qui a permis de réduire l'utilisation d'engrais. La mise en œuvre des initiatives d'optimisation des coûts annoncées par la direction à la fin de 2019 a considérablement ajouté à la reconstitution des rendements de fin d'année d'AgroGeneration. Parmi les principales mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'année 2020, notamment : l'optimisation des coûts du siège social, y compris les changements apportés à l'équipe de direction de la Société, suivis d'une réduction des coûts salariaux et des taxes connexes ; l'optimisation des honoraires d'audit par le changement de commissaire aux comptes ; la réduction des loyers des bureaux par la relocalisation des sièges sociaux en France et en Ukraine ; et l'optimisation des coûts juridiques, de cotation et comptables par la renégociation des conditions avec les partenaires correspondants.



Les initiatives de réduction des coûts administratifs sont toujours en cours et leurs effets ne seront visibles qu'à partir de 2021. Le Groupe a considérablement amélioré ses fondamentaux économiques avec des fonds propres renforcés et une dette considérablement réduite.

Reflétant ces améliorations et le meilleur niveau de solvabilité d'AgroGeneration, le financement de la récolte 2021 a été entièrement assuré plus tôt que l'année dernière. Cela inclut à la fois le financement externe d'Alfa Bank et les flux de trésorerie d'exploitation générés en interne, évitant ainsi la nécessité de conclure des accords commerciaux de prépaiement.

1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement

En 2020, le groupe n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'année 2020 a marqué un véritable retour à la rentabilité opérationnelle pour AgroGeneration. Avec ces bons résultats, AgroGeneration est bien positionnée pour maintenir cette performance. La nouvelle campagne agricole 2021 a pris un bon départ. Sur environ 56 000 hectares de terres exploitées cette année, 28 000 hectares ont déjà été semés en blé d'hiver dans des conditions climatiques favorables.

Pour la saison de production 2021, AgroGeneration prévoit de suivre la stratégie de production adoptée en 2020, en se concentrant principalement sur le blé et le tournesol et en consacrant des surfaces mineures à d'autres cultures en vue d'une diversification supplémentaire et de la faisabilité agronomique.

Pour soutenir les résultats opérationnels en 2021, le Groupe prévoit de poursuivre l'amélioration des coûts de structure par :

- L'achèvement des mesures de réduction des coûts administratifs annoncées fin 2019-début 2020. L'effet total des réductions de coûts mises en œuvre au siège social du Groupe doit se refléter dans le résultat de fin d'année 2021. En outre, la Société poursuivra l'optimisation des coûts au niveau des exploitations (y compris l'optimisation de l'utilisation des machines et des infrastructures des exploitations, la révision des frais de services tiers, etc.).
- L'optimisation des dépenses : déjà réalisées en 2020, les améliorations significatives de la



performance du Groupe conduisent à une diminution des besoins de financement. Le Groupe a assuré le financement de la saison de cette année avec son partenaire bancaire habituel (Alfa Bank) et sans organiser d'accords de prépaiement.

Le début positif de la saison 2021, associé aux initiatives de réduction des coûts, devrait permettre de maintenir et de renforcer les résultats de 2021.

1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2020

1.9.1 Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. Peu de temps après, l'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. On estime que les impacts de la crise vont se faire sentir pendant quelque temps encore. Dans l'immédiat, aucun impact négatif sur les opérations d'AgroGeneration n'est à signaler, mais la situation pourrait toutefois évoluer.

La Société a mis en place les meilleures pratiques recommandées dans la conduite de ses activités pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées, etc. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement et de mise en quarantaine, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur pendant la crise.

Entre autres impacts potentiels à venir, figurent les perturbations ou restrictions frappant la capacité de nos employés à travailler, notamment pour la période de récolte, les problèmes logistiques liés au transfert des récoltes dans les silos et à leur acheminement jusqu'aux ports/lieux d'exportation, les difficultés de réception des intrants de base, et le risque de perturbation induit par les mesures gouvernementales visant à contenir le virus ou à protéger les citoyens.

Malgré l'épidémie, l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.



2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2020, ainsi que le taux de participation direct ou indirecte d'AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Durant l'année 2020, le Groupe finalisé n'a procédé à aucune cession ni acquisition.

AgroGeneration a poursuivi l'optimisation de la structure juridique du Groupe jusqu'en 2020. Le nombre d'entités juridiques chypriotes a été réduit de 5 à 2 à fin 2020. La détention d'entités ukrainiennes a été concentrée sur Harmelia Investments Limited, AgroGeneration SA et Marrimore Holdings Ltd au 30 juin 2020. Au second semestre 2020, AgroGeneration a transféré le contrôle du Groupe sur les sociétés d'exploitation de services, à savoir trois sociétés chypriotes : Azent Limited Company, Wellaxo Investments Limited, Zeanovi Limited et une ukrainienne : Agro Dom Plus à un tiers acquéreur. Cette réorganisation a entraîné la restructuration des dettes fiscales du Groupe. L'impôt sur le revenu et les dettes connexes des 3 sociétés chypriotes cédées ont été effectivement remplacés par les dettes du Groupe envers le tiers acquéreur et Agro Dom Plus en tant que tiers.

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Selon le règlement ANC 2015-05, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont ainsi comptabilisés en résultat d'exploitation.



3.1.2 Chiffre d'affaires et résultats

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 1,6 M€, en baisse de 91 % par rapport au chiffre d'affaires de 2019 (18,9 M€), en raison du fait que depuis 2020, tous les contrats d'exportation de nouvelles cultures sont conclus directement entre les exploitations ukrainiennes et les clients et non via AgroGeneration SA.

Le résultat d'exploitation représente une perte de -0,3 M€ contre une perte de 1,0 M€ en 2019.

Le résultat financier net est une perte de -2,2 M€ contre une perte de -63,9 M€ en 2019. La perte importante en 2019 s'explique principalement par une provision pour dépréciation de 67,9 M€ pour l'ensemble de ses participations en décembre 2020.

Le résultat net est une perte de -2,2 M€ par rapport à une perte de -71,6 M€ en 2019.

3.1.3 Capitaux et autres fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 21,4 M€ contre 23,7 M€ en 2019, soit une diminution de 2,3 M€.

3.1.4 Délais de paiements

Conformément aux stipulations de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les délais de paiement applicables aux fournisseurs et aux clients. Tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

- **Délais de paiement fournisseurs**

Au 31 décembre 2020, le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés (hors avances reçues) s'élève à 2 483 748 €, répartis comme suit :

- Fournisseurs tiers français : 66 477 €
- Fournisseurs tiers étrangers : 200 941 €
- Fournisseur du groupe : 2 067 736 €
- Fournisseur - Factures non reçues : 148 594 €

Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et

étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total**	%*
(a) Tranches de retard de paiement							
31/12/2020	0	0	40 800	58 601	2 235 154	2 335 154	103
Nombre de factures	0	0	2	1	20	23	

** Par rapport au montant total des achats de l'année.

IC Les dettes commerciales d'un montant de 764 158 ont été formées lors des achats de cultures auprès des fermes ukrainiennes en 2019 et ont été réglées en janvier 2021.

** Ne comprend pas le solde de "Fournisseur - Factures non reçues".

Pour rappel, les années précédentes :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
31/12/2019	430 935	494 835	308 506	225 631	114 677	1 574 585	9
31/12/2018	1 214 521	1 578 477	1 280 957	272 599	13 442	4 359 995	17

• Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2020, le solde des créances s'élève à 2 270 778 €, réparti comme suit :

- Clients tiers français : 0 €
- Clients tiers étrangers : 0 €
- Clients du groupe : 2 270 778 €
- Clients du groupe - non encore facturés : 0 €

Les échéances des créances clients présentées concernent les clients tiers français et étrangers, ainsi que les clients intra-groupe :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total **	%*
31/12/2020	0	0	0	0	2 270 778	2 270 778	139
Nombre de factures	0	0	0	0	6	6	0

* Par rapport au montant total des ventes de l'année.

La créance d'un montant de 2 120 778 a été constituée fin 2018 et représente principalement la créance sur sa filiale AGU dans le cadre d'un Contrat de licence.

** Ne comprend pas le solde des " clients du groupe - non encore facturés ".

3.1.5 Prêts à moins de trois (3) ans conclus par AgroGeneration S.A.

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de 2.184.816 € que nous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ».

3.3 Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et ORNANE

Au 31 décembre 2020, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Stock Options	462 500	462 500
BSA (Konkur)	1 379 487	2 519 544
BSA (European High Growth)	4 123 781	4 123 781
ORNANE (European High Growth)	190	6 333 333
	Total	13 439 158

Au cours de l'exercice 2020, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué de stock-options aux mandataires sociaux.



Au 31 décembre 2020, il y avait 190 ORNANES qui n'ont pas été converties par EHGO à leur échéance respective (juillet, août et novembre 2019). D'un point de vue juridique, compte tenu de la date de maturité des ORNANES en 2019 et qu'aucune demande de conversion n'a été faite par EHGO, les 190 ORNANES non converties ne pourront plus être converties et sont expirées. Néanmoins, au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société d'émettre 6 333 333 actions sur la base de 190 ORNANES (sur la base du prix moyen par action de €0.30 qui correspond au prix plancher) à la date d'échéance en action ne peut être exclu. Le litige relatif aux ORNANES est détaillé à la Section 1.2.1.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé qu'aucune opération n'a fait l'objet de déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Le capital social est fixé au 31 décembre 2020 à la somme de 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2020	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	126 084 106	56,90%
GreenAlliance/ Gravitation	7 190 409	3,25%
Public *	88 311 872	39,85%
Total	221 586 387	100,00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés et les actions auto-détenues par AgroGeneration (voir **section 6.2.1**).

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont les suivants :



- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Charles Beigbeder détient 90% de la société **Gravitation** qui détient 100% de la société **GreenAlliance**.

6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres

6.2.1 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2020, aucune action étaient détenues par les salariés.

6.3 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration S.A. cotait 0,10 €.

6.4 Succursales existantes

A la date des présentes, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

7.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de



carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe.

AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Nous vous informons que AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2020.



PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Cette section contient :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé **(1.1)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice **(1.2)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice **(1.3)** ;
- Les conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou mandataires sociaux de la Société **(1.4)**.

Les conventions réglementées détaillées dans les sous-sections **1.1**, **1.2** et **1.3** font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- ***Accord Transactionnel avec M. John Shmorhun et AgroGeneration et Harmelia Investments Limited*** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2020, la conclusion d'un accord transactionnel entre la Société, Monsieur John Shmorhun et Harmelia Investments Ltd relatif à la fin des fonctions de M. John Shmorhun au sein du groupe. L'accord prévoit, contre la démission de Monsieur John Shmorhun, le versement par Harmelia (i) immédiat d'un montant de 150.000 USD et (ii) d'un montant complémentaire maximum de 144.360 USD si AgroGeneration vend deux fermes sous 12 mois ou si l'actionnaire majoritaire, Konkur Investments Limited, vend sa participation au sein d'AgroGeneration (sans obligation pour AgroGeneration ou Konkur Investments Limited de procéder à de telles ventes).

Le Conseil d'Administration a considéré que la conclusion de cet accord était justifiée et s'est faite par l'absence de charge financière pour AgroGeneration.

a la date d'établissement du rapport, considérant qu'aucun événement n'a eu lieu nous pouvons considérer que les engagements de la Société au regard de cette convention ont pris





fin.

1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

La convention suivante, autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., a été poursuivie au cours de l'exercice :

- ***Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.
- ***Avenant n°2 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1er avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration a également autorisé le 3 juillet 2017, la modification des termes et conditions de ce prêt afin d'inclure notamment SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur additionnel.

Cette convention, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelée mais a fait l'objet d'un amendement autorisé le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration visant à étendre la date de maturité des deux tirages effectués dans le cadre du dudit contrat de prêt renouvelable d'un (1) an.

Cette convention a été amendée pour modifier la date d'échéance. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 752.190 € et 1.433.744 €.

Cette convention a fait l'objet d'un quatrième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration, afin de modifier les échéances de ce prêt.





- **Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €:** Le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. La date de maturité, initialement fixée au 2 Avril 2019, a été étendue à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2019.
- **Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 € :** Le Conseil d'administration a autorisé le 13 septembre 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744€ d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Cette convention a été amendée pour modifier sa date de maturité.
- **Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 € :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion d'un avenant au prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 euros d'une durée d'un six mois, au taux d'intérêt de 12%. Le 1^{er} avril 2019, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.
- **Avenant n°3 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 € :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2018 la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant maximum de 2 900 000 €. L'objectif de cet avenant est de reporter la date d'échéance des deux tirages réalisés dans le cadre du prêt renouvelable d'un (1) an susmentionné. Le premier tirage, d'un montant principal de 752 190 € et le second tirage, d'un montant principal de 1 433 744 €, seront désormais remboursés le 2 octobre 2019 (contre précédemment le 1er avril 2019 pour le premier et le 2 octobre 2018 pour le second).
Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.
- **Avenant n°4 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC :** le Conseil d'administration a autorisé le 4 octobre 2019, la conclusion d'un avenant global relatif à l'ensemble des contrats conclus





entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant total de 6.214.513 €.

Cet avenant vise à modifier la date de maturité de ces prêts afin de (i) suspendre leur exigibilité, (ii) les rendre remboursable à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification des prêts en un prêt d'actionnaire. Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.

A la date des présentes, le montant des encours au titre de ce contrat s'élève en principal à 6.214.513 €.

1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la fin de l'exercice 2020, aucune convention n'a été autorisée par le Conseil d'Administration d'AgroGeneration S.A.

1.4 Conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou dirigeants de la Société.

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce, sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Contrats de location entre les filiales ukrainiennes (Registr, AGG UA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC** : les contrats de location de locaux de bureaux à Kharkiv, en date du 1er décembre 2018 a été conclu entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), APK Dontets LLC (DON), Burlujskoje PC (BUR) et Techno-Iron LLC (la société contrôlée par SigmaBleyzer Group). Le montant des factures pour l'exercice 2020 s'élève à 276.612 € hors taxes.

2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Michael Bleyzer agissant en qualité de Président du Conseil d'administration et, en qualité de Directeur général M. John Shmorhun (jusqu'au 31 mars, 2020) et M. Sergiy Bulavin (à compter du 31 mars 2020).



2.1 Composition du Conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
Directeur Général – Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024 M. John Shmorhun a démissionné de ses fonctions durant le 31/03/2020 et n'est plus le Directeur général.
Membre du Conseil d'administration	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Neal Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Xavier Regnaut	AGM en date du 26/06/18	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023
Directeur Général	Mr. Sergiy Bulavin	Conseil d'Administration en date du 31/03/2021	Indéterminée





2.2 Renseignements personnels relatif au Directeur général

Sergiy Bulavin – Directeur Général



Sergiy Bulavin a démarré sa carrière chez Sigma Bleyzer en 1995 (fonds d'investissement américain et actuel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration) où il a occupé notamment différentes fonctions opérationnelles et de direction sur plusieurs pays d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Kazakhstan) et où il est aujourd'hui Vice-Président dédié au projet agricole en Ukraine.

En 2010, il rejoint la société Harmelia en tant que Premier Vice-président Exécutif et devient, après la fusion avec AgroGeneration en 2013, Directeur général délégué d'AgroGeneration. Depuis mars 2020, il est devenu directeur général du groupe.

2.3 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des acteurs les plus importants et confirmés en matière d'investissement en Europe de l'Est et qui s'appuie sur un modèle d'affaires, qui associe les meilleures pratiques de management occidentales à une grande expérience de terrain des pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Michael Bleyzer a grandi en Union Soviétique et obtenu un MSc en électronique et physique quantique de l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Il a mené tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan puis aux Etats-Unis où il devient citoyen américain en 1978. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs fonctions opérationnelles, d'encadrement et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.





Michael Bleyzer est intervenu sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences dans le monde. Il a été membre du Conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, du comité de conseil du fonds Texas Emerging Technology, du conseil consultatif du Thunderbird Global Council et du conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, Michael Bleyzer est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

John Shmorhun – Membre du Conseil d'administration



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont. Il a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont. En tant que Directeur, il a, pendant huit ans, eu la responsabilité des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI.

Avant cette nomination, John Shmorhun a lancé DuPont Ukraine et a occupé le poste de Directeur général des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008.

Avant de rejoindre DuPont, John Shmorhun a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il a été membre de plusieurs conseils dont la Chambre de Commerce des Etats-Unis en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d'un MBA de l'Institut du management international de Genève et un BSc en ingénierie mécanique de l'Académie Navale des États-Unis.

En 2010, John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. De 2013 à 2020, M. Shmorhun a occupé le poste de Directeur Général d'AgroGeneration.





Lev Bleyzer – Membre du Conseil d’administration



Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable des opérations de la société. Né dans l’ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l’Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, Lev Bleyzer travaille pour un négociant en vins et devient l’un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d’une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994.

Lev Bleyzer est membre du Conseil d’administration de nombreuses sociétés d’Europe de l’Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Lev Bleyzer siège au Conseil d’administration d’AgroGeneration. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d’Audit.

Valery Dema – Membre du Conseil d’administration



Valery Dema crée Sigma Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets au sein de SigmaBleyzer.

Valery Dema obtient un diplôme d’études supérieures de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).





Depuis 2013, Valery Dema est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

Neal Sigda – Membre du Conseil d'administration



Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d'investissement et président du comité de suivi des portefeuilles. De 1995 à 1997, il a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, Neal Sigda avait passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. Il possède une licence de l'Université de Cornell et un master en management international de Thunderbird American Graduate School of International Management, avec une spécialisation en finances.

En tant que Partner chez SigmaBleyzer, Neal Sigda s'implique dans le lancement et le suivi de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d'administration, la direction de SigmaBleyzer Equities Research Group, la supervision des relations avec les investisseurs et de l'équipe d'acquisitions.

Depuis 2013, Neal Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. Il est également président du Comité d'Audit et membre du Comité des rémunérations.

Guillaume James – Membre du Conseil d'administration



Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Guillaume James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez Poweo (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).

Il est Administrateur de Gravitation depuis 2008.

Guillaume James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.





Xavier Regnaut – Membre du Conseil d’administration



Xavier Regnaut est Ingénieur agronome et généticien, diplômé de l’Executive MBA d’HEC Paris et du Babson College en Innovation and Entrepreneurship.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaut est chef de marché innovation en produits agro-alimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il occupe successivement les postes de directeur général de Fidesco puis du Réseau Entreprendre (financement des PME à haut potentiel), où il a été à l’initiative de la création d’un fond d’investissement pour les entreprises innovantes. De 2008 à nos jours, il a occupé les fonctions de président et vice-président de IHD (santé) et Momagri (agence de notation agricole).

Xavier Regnaut siège au conseil d’administration d’AgroGeneration depuis 2017.

2.4 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l’exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
Michael Bleyzer	<p>Mandats et fonctions au cours de l’exercice clos :</p> <p>Président du Conseil d’administration</p>	<p>Mandats et fonctions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d’administration, membre du Comité d’investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer <p>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernierexercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif - Thunderbird : Conseil mondial - Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et consultatif - Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) :Comité exécutif - Houston Museum of Holocaust : Administrateur





<p>John Shmorhun</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général - Membre du Conseil d'administration - Directeur général et membre du Conseil d'administration d'Harmelia 	<p>Néant.</p>
<p>Valery Dema</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)
<p>Lev Bleyzer</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer - Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de Volia Limited (Chypre) - Administrateur de OISIW Limited (Chypre) - Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Braeside Limited (Chypre) - Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) - Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Directeur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) - Directeur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) - Directeur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) - Directeur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) - Administrateur de Poltavaa Conditer (Ukraine) - Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
		<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniersexercices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine)



		<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) - Administrateur de Covalact
Neal Sigda	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité de suivi des portefeuilles de SigmaBleyzer - Membre du comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de DreamJet Participations SAS - Vice président de Gravitation SAS - Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS - Président de GCMI Corporate SAS
Xavier Regnaut	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Blainville Executive Conseil : Président <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniersexercices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Innovative Health Diagnostics : Président (jusqu'en 2013) - R2BC : Gérant (jusqu'en 2015)
Sergiy Bulavin	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général - Senior Vice-Président (jusqu'en mars 2020) 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SigmaBleyzer : Vice-président non exécutif / Conseiller - Académie ukrainienne de gouvernance d'entreprise : PDG (jusqu'en avril 2020) - Groupe NST : Membre du Conseil Consultatif

2.5 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

2.5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier 2021 le Conseil, a décidé :

- de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil au titre du second semestre de l'exercice 2020. En conséquence, pour l'exercice 2020, le montant total des jetons de présence s'élève à 10 000 euros comme décidé par le Conseil ;
- de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil à compter de cette date et jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a une meilleure performance.

2.5.2 Rémunération de la Direction générale





La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

Pour John Shmorhun

- Au 31 décembre 2020 (du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021) :
 - Rémunération annuelle fixe de 76.000 € ;

- Au 31 décembre 2019 :
 - Rémunération annuelle fixe de 310 000 € ;
 - Appartement de fonction et frais de déplacement.

Le 31 mars 2020, John Shmorhun a démissionné de ses fonctions de Directeur général. Le Groupe a signé un accord Transactionnel avec John Shmorhun. Pour les termes de cet accord, il convient de se référer à la note 1.1 - Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Pour Sergiy Bulavin

- Au 31 décembre 2020 (à compter du 31 mars 2021) :
 - Rémunération annuelle fixe de 56.800 €.

Suite au remplacement du nouveau directeur général, la rémunération annuelle a été réduite à 75.000 € par an.

2.6 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

*

* *

Fait à Paris, le 29 avril 2021.

Le Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.



ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2020, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31-déc-2020
					% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
4	Zeanovi Limited (2)	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	0 %
5	Wellaxo Investments Limited (2)	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	0 %
6	Azent Limited Company (2)	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	0 %
7	UCD Ukraine (1)	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	0 %
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
9	Agrofuel Ukraine (1)	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	0 %
10	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
11	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
12	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
13	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
14	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
15	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
16	Agro Dom Plus (2)	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	0 %
17	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
18	Tornado Agroholding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %

(1) En février-mars 2020, UCD Ukraine (UCD UA) et Agrofuel Ukraine (Agrofuel) ont été fusionnés avec AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA) et ont cessé d'exister en tant qu'entités juridiques distinctes.

(2) En octobre 2020, Azent Limited Company, Wellaxo Investments Limited, Zeanovi Limited et Agro Dom Plus ont été vendues.



ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	5 008 972,40	5 060 590	5 345 383	11 079 319	11 079 319,35
Nombre d'actions émises	100 173 448	101 211 804	106 907 660	221 586 387	221 586 387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	122 726 448	117 284 400	121 421 899	6 333 333	6 333 333
- par droit de souscription	5 088 917	4 793 917	8 067 698	7 911 158	7 105 825
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	19 532 000	28 133 635	27 110 995	18 862 432	1 629 337
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(3 004 662)	(2 253 500)	(4 986 923)	(3 446 645)	(720 660)
Charge fiscale	-	-	-		
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(21 482 000)	(15 654 480)	(28 903 443)	(71 615 995)	(2 184 816)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 0	- 0	-	-	
Résultat après impôt, amortissements et provisions	- 0	- 0	-	-	
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	1
Montant de la masse salariale	194 387	164 766	205 510	182 251	73 594
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	90 806	89 845	78 993	82 715	30 405



ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	26 juin 2020 5 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2020
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	26 juin 2020 6 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2020

